

Commune de GESVES



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur François CUISINIER demeurant Rue Monty Sorée 41 à 5340 GESVES.

Le terrain concerné est situé Rue Monty, 41 à 5340 Sorée et cadastré division 5, section C n°155R4, 155S4

Le projet consiste en la extension et transformation d'une habitation , et présente les caractéristiques suivantes (2) : - matériau de parement - panneau de teinte noire en bardage (GCU/GRU art.424c) - volumétrie à toit plat en façade arrière - toiture de la buanderie visible depuis l'espace public (GRU art 424b) - horizontalité d'une baie pignon gauche -fenêtre de la cuisine (GCU/GRU art. 419d) –

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

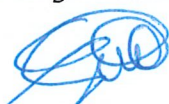
Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17/08/2026 au 31/08/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 06/07/2026

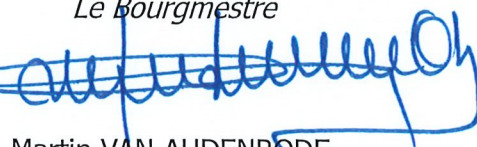
Pour le Collège,

La Directrice générale ff,


Nathalie SEINE

Le Bourgmestre




Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.